



A Nîmes on s'engage chaque jour pour...

# La solidarité, la cohésion sociale

## Des démarches très concrètes vers l'emploi

### Les clauses sociales dans les marchés publics

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, la Ville de Nîmes et Nîmes Métropole incluent dans les cahiers des charges des marchés publics une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

**Pour tout marché de plus de 50 000 €,** chaque entreprise doit consacrer au minimum **5 % de ses heures travaillées à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières** (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du revenu de solidarité active ou des minima sociaux, travailleurs handicapés, jeunes sortis sans qualification).

L'action est coordonnée par la Maison de l'emploi de Nîmes Métropole et son dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

### Concrètement...

**Reconstruction du groupe scolaire Henri Wallon :**  
**15 702 heures** (soit 9 % du total des heures travaillées)



**Rénovation Urbaine du quartier Valdegour :**  
**2 138 heures** (soit 8,3 % du total des heures travaillées)

**Construction de la SMAC Paloma :**  
**14 522 heures** (soit 6,5 % du total des heures travaillées)

### Les chantiers d'insertion

La Ville permet à des femmes et des hommes d'avoir un accompagnement socioprofessionnel, de retrouver les repères d'une vie active et de développer des compétences dans les métiers du bâtiment afin de trouver un travail au plus vite.



Ex : chantiers pour l'embellissement des bâtiments avec le service d'interventions de proximité, chantiers pour l'entretien du patrimoine naturel et bâti du Domaine d'Escattes.

## Des économies financières en lien avec la protection de l'environnement

### Une tarification de l'eau adaptée, grâce à laquelle l'économie est payante

Depuis 2009, Nîmes Métropole harmonise le prix de l'eau pour l'ensemble de ses abonnés sur le principe d'égalité de traitement de ceux-ci et malgré des situations différentes de fonctionnement : la facturation est proportionnelle au volume consommé.

Cette harmonisation est lissée jusqu'en 2019 pour permettre une évolution progressive des tarifs les plus éloignés du prix de l'eau harmonisé.

Parallèlement, contrairement à la plupart des autres collectivités, et malgré les dépenses fixes intrinsèques à ce type d'activité, Nîmes Métropole a supprimé la partie fixe du prix de l'eau facturée aux abonnés.

**Les petits consommateurs bénéficient d'une facture réduite** et chaque économie d'eau réalisée par un abonné se traduit de manière plus significative sur sa facture.



Retrouvez toute l'exposition  
sur [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)  
ou en flashant ce qr code



La Ville avec un accent  
**Nîmes**